

Image not found or type unknown



## Remboursement anticipé - Crédit professionnel - Indémnités

Par **guigui guigui**, le **21/07/2017** à **09:33**

Bonjour,

Dans le cadre de mon contrat de crédit professionnel, je souhaite rembourser par anticipation ce dernier.

Cependant, je suis confronté à des indemnités de remboursement anticipé, stipulés dans une clause du contrat.

Etant un crédit ptofessionel, les IRA ne sont pas plafonnées.

Par quels moyens puis-je démontrer que la clause est abusive ?

Merci :)